



LA VIOLENCE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

les causes et les solutions



FCSII

LA FÉDÉRATION
CANADIENNE
DES SYNDICATS
D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS

NOUS SOMMES LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA.

Nous représentons près de 200 000 fournisseurs de soins de première ligne et d'étudiants en soins infirmiers œuvrant dans des hôpitaux, des établissements de soins de longue durée, des centres de santé communautaire et à domicile. Nous parlons à tous les paliers du gouvernement, à d'autres intervenants en soins de santé et au public concernant des options de politiques fondées sur des données probantes afin d'améliorer les soins aux patients, les conditions de travail et notre système de santé public.



Publié par :

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers
2841, prom. Riverside
Ottawa, ON
K1V 8X7

www.fcsii.ca

LA SITUATION EST EXPLOSIVE.

Au cours des deux dernières décennies, les infirmières et les infirmiers ont observé une augmentation de la violence dans leurs milieux de travail. Ils se rendent au travail chaque jour sachant qu'ils peuvent faire l'objet de violence verbale ou physique. Ils reçoivent des coups de poing, des coups de pied, se font cracher au visage ou injurier.

La situation est explosive pour le personnel infirmier de première ligne. Des populations plus élevées de patients signifient une augmentation des charges de travail et un déclin de la qualité des soins. Les pénuries de personnel infirmier s'accroissent et l'acuité des besoins des patients augmente. Or, les protocoles de sécurité peu rigoureux n'offrent pas la protection nécessaire.

La violence est un symptôme d'un milieu de travail malsain.

Nous devons changer radicalement la culture de nos milieux de travail du secteur de la santé et passer d'une culture qui réagit, après coup, à la violence à une culture qui la prévient.

Tous les travailleurs et les travailleuses de la santé ont le droit de travailler dans un milieu sécuritaire, à l'abri de la violence, de l'intimidation, et du harcèlement, qu'importe la forme et qu'importe la source. Pour qu'un tel changement se produise, nous devons tous travailler ensemble : les gouvernements, les employeurs, les syndicats et le personnel infirmier.

COUP D'ŒIL SUR LE CANADA

Le nombre de blessures liées à la violence et entraînant une perte de temps chez les travailleurs de la santé de première ligne du Canada a augmenté de près de 66 % entre 2006 et 2015. C'est trois fois le taux affiché par les policiers et les agents correctionnels confondus.¹

COLOMBIE-BRITANNIQUE

En moyenne, le personnel infirmier fait l'objet de 26 agressions physiques à chaque mois.² Le nombre d'incidents violents signalés dans les établissements de santé a fait un bond de 52 % entre 2014 et 2018.³

ALBERTA

En 2018, presque 18 % des infirmières et des infirmiers mentionnent avoir fait l'objet d'agression physique lors de leurs derniers cinq quarts de travail.⁴

SASKATCHEWAN

Le personnel infirmier affiche le troisième plus grand nombre de blessures liées à la violence et entraînant une perte de temps, soit plus que chez les policiers et les gardiens de sécurité.⁵

MANITOBA

Les demandes d'indemnisation pour incidents liés à la violence chez le personnel infirmier ont augmenté de 311 % en cinq ans.⁶ Au service d'urgence, 30 % des infirmières font l'objet d'agression physique une fois par semaine.⁷

ONTARIO

En 2016, 25 300 jours de travail ont été perdus en raison de la violence. Les blessures liées à la violence et entraînant une perte de temps dans le secteur de la santé ont augmenté de 27 % en quatre ans.⁸

QUÉBEC

Même si le secteur de la santé représente approximativement 10 % de la main-d'œuvre, les travailleurs de la santé représentent 61 % des réclamations acceptées pour incidents liés à la violence dans la province.⁹

NOUVEAU-BRUNSWICK

Les codes blancs (agressions contre des travailleurs de la santé) ont augmenté de 95 % en cinq ans dans une régie de la santé, avec 2 000 incidents en 2018-2019 pour toute la province.¹⁰

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Plus de la moitié du personnel infirmier (53 %) a fait l'objet de violence au travail; dans 93 % des cas, les patients, les clients et les résidents en étaient responsables.¹¹

NOUVELLE-ÉCOSSE

En 2015, 86 % des infirmières et des infirmiers ont fait l'objet d'agression physique de la part des résidents et de leurs proches dans les établissements de soins de longue durée.¹²

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

En 2018, 85 % de toutes les réclamations acceptées pour incidents liés à la violence dans la province venaient du secteur de la santé.¹³

ELLE AVAIT UNE ORDONNANCE DE NON-COMMUNICATION

En 2018, l'infirmière Lori Chaffey a parlé de l'assassinat, en 2012, de sa collègue de travail, Stephanie Chaisson, dans une clinique rurale. Chaffey était aux toilettes lorsque Chaisson a été tuée par une arme à feu par son ex-époux. Chaisson et Chaffey étaient les seules à la clinique ce jour-là.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

CE SONT SES CRIS QUI ONT ATTIRÉ L'ATTENTION

En 2018, une infirmière a été agressée physiquement dans un hôpital psychiatrique de Dartmouth. L'infirmière – enceinte de 33 semaines – a reçu des coups de poing et de pied. Son alarme personnelle de sécurité était retenue par du ruban masqué.

NOUVELLE-ÉCOSSE

COUPS À LA TÊTE

En 2018, une patiente d'un hôpital de l'Île-du-Prince-Édouard a agressé physiquement un membre du personnel qui ouvrait la porte de sa chambre. La travailleuse a reçu cinq ou six coups à la tête. La patiente avait des antécédents de comportement violent et avait antérieurement agressé un autre résident du foyer de groupe.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

« J'AI PENSÉ QUE J'ALLAIS MOURIR »

En 2019, une infirmière a été agressée physiquement par le mari d'une patiente. Il l'a frappée au visage et a continué à la ruer de coups pendant plus de 11 minutes. Résultat : œil au beurre noir, fracture au nez et contusion cérébrale. Trois mois plus tard, une autre infirmière a été agressée physiquement dans le même hôpital.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ELLE SUFFOQUAIT

En septembre 2018, un patient d'un hôpital de Montréal s'est lancé sur une infirmière. Il a serré ses mains autour de son cou et lui a coupé le souffle. Craignant pour sa vie, l'infirmière a mis ses doigts dans les yeux du patient. Ensuite, il l'a mordue. C'était la deuxième fois, en un peu plus d'un an, qu'une infirmière de cet hôpital se faisait presque étranglée.

QUÉBEC

INFIRMIÈRE ET GARDIEN DE SÉCURITÉ EN MAUVAIS ÉTAT

En janvier 2019, une infirmière d'un hôpital de la région du grand Toronto a été frappée au visage par un patient. Elle a subi une fracture crânienne et une hémorragie au cerveau. Un gardien de sécurité a aussi reçu un coup à la tête qui a causé une fracture de l'os orbital. Il a fallu une heure avant que la police arrive à l'hôpital.

ONTARIO

SOUS L'INFLUENCE DE LA MÉTHAMPHÉTAMINE

En septembre 2018, une infirmière à l'urgence dans un hôpital de Winnipeg a été agressée physiquement lors d'un incident non provoqué et lié à la méthamphétamine. C'était la troisième fois en une courte période que des infirmières faisaient l'objet de violence de la part de patients en état de psychose causée par la méthamphétamine.

MANITOBA

BATTU, SA VIE NE TENAIT QU'À UN FIL

En mars 2018, des photos d'un infirmier autorisé de Saskatoon ayant été agressé physiquement ont commencé à circuler en ligne. L'homme avait été brutalement roué de coups par un patient à son travail; son corps n'était qu'ecchymoses.

SASKATCHEWAN

IL LUI COGNAIT LA TÊTE CONTRE LA PORTE

En juin 2018, un homme de Calgary recevant des soins psychiatriques est devenu agité. Il a agrippé son infirmière par derrière et l'a poussée dans une salle de bains pour les patients. Il a ensuite cogné sa tête contre la porte à répétition puis lui a donné un coup de poing au visage.

ALBERTA

DE GRAVES BLESSURES AU VISAGE

En 2018, une infirmière d'un hôpital psychiatrique de la C.-B. a été agressée physiquement par un patient et a subi plusieurs coupures au visage. Une autre infirmière avait récemment subi une commotion cérébrale après avoir reçu un coup bas de la part d'un patient.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

- 1: Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers. (2017). Enough is Enough (en anglais). Tiré de <https://nursesunions.ca/research/enough-is-enough-safe-workplaces-for-all/>
- 2: WorkSafeBC. (2015). 2015 Statistics (en anglais). Tiré de <https://www.worksafebc.com/en/resources/about-us/annual-report-statistics/2015-stats>
- 3: British Columbia Nurses' Union. (2019, 6 juin) Exposé sur la prévention de la violence: Mémoire du BCNU présenté au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes. Tiré de : <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/HESA/Brief/BR10576965/br-external/BritishColumbiaNursesUnion-10075812-f.pdf>
- 4: United Nurses of Alberta. (2018). News Bulletin Summer 2018, volume 42, numéro 2 (en anglais). Tiré de <https://www.una.ab.ca/files/uploads/2018/6/NBSummer2018.pdf>
- 5: Saskatchewan Workers' Compensation Board. (2017). Violence responsible for 4% of workplace injuries reported to WCB in 2016 (en anglais). Tiré de <http://www.wcb.sask.com/workplace-violence-5th-highest-cause-of-injury-in-saskatchewan/>.
- 6: Global news. (2019). Lauren McNabb. Manitoba nurses WCB claims rise dramatically due to escalating violence (en anglais). Tiré de <https://globalnews.ca/news/5333381/manitoba-nurses-wcb-claims-rise-dramatically-due-to-escalating-violence/>
- 7: Manitoba Nurses Union. (2015). Presumptive Legislation for Post-Traumatic Stress Disorder: Stakeholder Consultation Submission (en anglais). Tiré de <https://www.wcb.mb.ca/sites/default/files/files/Manitoba%20Nurses%20Union%20submission.pdf>
- 8: Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario. (2017). The Statistics (en anglais). Tiré de <http://violence.ona.org/the-statistics/>
- 9: Violence subie par les travailleurs de la santé dans les hôpitaux, dans les établissements de soins de longue durée et dans le cadre des soins à domicile, Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, 16 mai 2019, témoignage de Linda Lapointe. Tiré de <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/HESA/reunion-145/temoignages>
- 10: Sweet, J. (4 juin 2019). Nurses call for end to workplace violence as attacks mount. CBC News (en anglais). Tiré de <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/health-care-worker-attacks-nurses-union-workplace-violence-1.5161861>
- 11: Prince Edward Island Nurses' Union. (2018). Membership survey (en anglais).
- 12: Curry, P. (2015). Broken Homes (en anglais). Nova Scotia Nurses' Union. Tiré de <http://www.nsnu.ca/en/home/advocacy/BrokenHomes/default.aspx>
- 13: CBC News. (16 janvier 2019). With 70% rise in workplace violence in past 10 years, new rules welcome, says WorkplaceNL (en anglais). Tiré de <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/workplace-harassment-occupational-health-safety-1.4980178>

IL Y A UNE VOIE POUR S'EN SORTIR.

Voici les recommandations soumises au Comité permanent de la santé par les infirmières et les infirmiers du Canada :

- Une étude nationale extensive sur la planification des ressources humaines en santé;
- Un financement ciblé pour mieux protéger les travailleurs de la santé grâce à des infrastructures et des programmes de prévention de la violence, élaborés conjointement avec les comités de santé et de sécurité au travail, les syndicats, et la police communautaire comme partenaires essentiels;
- Le gouvernement fédéral doit donner l'exemple et mettre en application les pratiques exemplaires de prévention de la violence dans les établissements de santé sous réglementation fédérale;
- Des normes nationales de formation minimale en sécurité, établies par la loi, pour les milieux de travail de la santé;
- Des protocoles pour faire enquête et gérer tout incident de violence au travail dès qu'il survient;
- Adoption du projet de loi C-434 pour assurer que toute agression envers un travailleur de la santé soit traitée, en vertu du Code criminel, aussi sévèrement qu'une agression envers un agent de police ou un conducteur de véhicule de transport en commun;
- Promouvoir, auprès des procureurs de la Couronne, le recours à la loi Westray lors de causes de violence envers des travailleurs de la santé;
- Financement alloué à l'Institut canadien d'information sur la santé pour recueillir les données liées à la violence au travail dans les établissements, et pour établir des rapports.

LES PROVINCES DOIVENT MAINTENANT FAIRE LEUR PART.

